



## Mode d'emploi – outil biodiversité

### Objectifs

Les zones d'activités économiques sont souvent considérées comme des zones souffrant d'un manque d'aménagement et d'entretien d'espaces verts tant au niveau des parcelles privées (entreprises) qu'au niveau des parcelles publiques (gestionnaire du parc d'activités).

Créer un réseau écologique, comprendre les interactions entre les différents milieux, réaliser des relevés floristique et faunistique n'est pas donné à tout le monde, c'est souvent l'affaire de spécialistes.

L'outil vise donc à donner les capacités aux différents acteurs (entreprises, gestionnaire de sites d'activités et développeurs) de déterminer et améliorer le niveau de biodiversité au sein de leur site (entreprises, parc d'activités, choix d'un site).

A travers cet objectif général découlent des sous-objectifs :

- préserver et améliorer la qualité écologique de la zone ;
- valoriser le patrimoine et les spécificités écologiques de la zone ;
- sensibiliser les entreprises à l'intérêt écologique de certains aménagements.

L'enjeu est alors de considérer l'entreprise et le parc d'activités économiques comme un élément du maillage écologique et de promouvoir l'éco aménagement et la gestion différenciée sur les parcelles privées et publiques.

Il s'agira d'agir à deux niveaux :

- à l'échelle de l'**entreprise** où l'objectif sera d'augmenter la biodiversité au sein des parcelles liées à l'activité de l'entreprise et de participer au maillage écologique du parc d'activités ;
- à l'échelle du **parc d'activités** où l'objectif sera d'augmenter la biodiversité au sein du parc et de participer au maillage écologique du contexte environnemental général.





## Guide d'encodage des paramètres

### Indicateur A.1 : zones protégées

| Paramètre                        | Définition  | Source  | Type d'indicateur  |
|----------------------------------|---|---|--|
| Natura 2000                      | Les sites Natura 2000 sont identifiés sur la base de deux directives européennes, la Directive <a href="#">79/409</a> concernant la <a href="#">conservation des oiseaux sauvages</a> et la Directive <a href="#">92/43/CEE</a> appelée directive « <a href="#">Habitats</a> » ou « <a href="#">Faune-Flore-Habitats</a> ». Le programme Natura 2000 a pour but de préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent et leur permettent de se développer harmonieusement. Par conséquent, l'implantation d'activités résidentielles ou économiques doit être évitée dans les sites du réseau Natura 2000 et limitée à proximité de ces sites.   | Site internet : <a href="http://cartocit1.wallonie.be/cartoportail/SetPlanCompo.do">http://cartocit1.wallonie.be/cartoportail/SetPlanCompo.do</a><br><br>SPW-DGO3-<br>Département Nature et Forêt | <p><b>Contrainte à l'implantation</b></p> <p>La présence ou l'absence d'une zone naturelle protégée n'est pas un paramètre que l'on peut faire évoluer en aménageant un site d'activité économique, mais plutôt une contrainte à l'installation d'un nouveau site.</p> |
| Réserve naturelle et forestière  | Les réserves naturelles sont de trois types : domaniales, agréées et forestière. Elles constituent des aires protégées créées dans le but d'y laisser les phénomènes naturels évoluer selon leurs lois. Ces sites disposent ainsi d'un statut de protection particulièrement fort permettant de préserver à long terme leur haut intérêt biologique. Par conséquent, l'interdiction de bâtir est expressément mentionnée. Cette interdiction doit toutefois être nuancée pour certaines situations particulières, où il sera possible d'obtenir une dérogation.   | Site internet : <a href="http://biodiversite.wallonie.be/sites/resnat.html">http://biodiversite.wallonie.be/sites/resnat.html</a><br><br>SPW-DGO3-<br>Département Nature et Forêt                 |  |
| Zone humide d'intérêt biologique | Les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB) sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante, et dont la valeur écologique est reconnue par arrêté ministériel. Elles présentent, de manière générale, des fonctions écologiques fondamentales en tant que régulatrices des régimes des eaux et en tant qu'habitats d'une flore et d'une faune spécifiques. L'interdiction de bâtir n'est pas expressément mentionnée dans l'arrêté qui instaure l'outil ZHIB, il est toutefois implicitement exigé via l'interdiction de détérioration du milieu à protéger. | Site internet : <a href="http://biodiversite.wallonie.be/sites/ZHIB.html">http://biodiversite.wallonie.be/sites/ZHIB.html</a> (en cours)<br><br>SPW-DGO3-<br>Département Nature et Forêt          |  |





| Paramètre                                 | Définition   | Source   | Type d'indicateur |
|---|--|--|-------------------|
| Cavité souterraine d'intérêt scientifique | Les cavités souterraines d'intérêt scientifique sont protégées par l'arrêté du Gouvernement wallon du <a href="#">26 janvier 1995</a> . Elles sont reconnues pour leur biodiversité élevée, d'espèces vulnérables, endémiques, rares ou adaptées à la vie souterraine. L'interdiction de bâtir n'est pas expressément mentionnée dans l'arrêté qui instaure l'outil CSIS, il est toutefois implicitement exigé via l'interdiction de détérioration du milieu à protéger. | Site internet : <a href="http://environnement.wallonie.be/csis/">http://environnement.wallonie.be/csis/</a><br><br>SPW-DGO3-<br>Département<br>Nature et Forêt |                   |





#### **Indicateur A.2 : zones reconnues**

| Paramètre                        | Définition  | Source   | Type d'indicateur   |
|----------------------------------|---|--|---|
| Site de grand intérêt biologique | Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) sont définis comme des unités géographiques homogènes (de 0.1 à plus ou moins 10 hectares), généralement bien identifiables sur le terrain, qui ont un quelconque intérêt biologique. Cet intérêt biologique est motivé par la présence d'espèces ou d'habitats protégés, d'espèces ou d'habitats menacés ou même d'espèces ou d'habitats que les naturalistes jugent intéressants. Ils ne bénéficient pas nécessairement d'un statut de protection. | Site internet : <a href="http://biodiversite.wallonie.be/sites/sgib.html">http://biodiversite.wallonie.be/sites/sgib.html</a><br><br>SPW-DGO3-<br>Département<br>Nature et Forêt | <b>Contrainte à l'implantation</b><br><br>La présence ou l'absence d'une zone reconnue est également une contrainte à l'installation d'un nouveau site. |










**Indicateur B.1 : biotopes**

| Paramètre    | Variable           | Définition   | Source   | Type d'indicateur  |
|--------------|--------------------|--|--|--|
| Zone arborée | Haie basse taillée | La haie basse taillée, d'une hauteur ne dépassant pas 2 m, entretenue une à deux fois l'an, présente un intérêt modeste pour la biodiversité.  | Observation de terrain<br>   | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1m de haie basse taillée = 2 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité |
|              | Haie coplantée     | La haie coplantée: haie basse taillée dans laquelle on retrouve des arbres hautes tiges à espacements plus ou moins réguliers.   | Observation de terrain<br>  | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1m de haie coplantée = 3 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité     |
|              | Haie libre         | La haie libre : bande arbustive dont la croissance n'est limitée que par un entretien occasionnel. Cette catégorie comprend les haies basses taillées qui n'ont plus été entretenues et les haies arbustives n'ayant jamais été entretenues, qui présentent généralement un pied dégarni sur une certaine hauteur (+/- 1,5 m). | Observation de terrain<br> | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1m de haie libre = 4 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité         |
|              | Haie haute taillée | La haie haute taillée : alignement d'arbustes et/ou d'arbres dont le développement latéral est limité sur une certaine hauteur par une taille fréquente (annuelle ou tous les deux ans) et dont la hauteur est supérieur à 2m.   | Observation de terrain<br> | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1m de haie haute taillée = 4 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité |








| Paramètre | Variable                     | Définition   | Source   | Type d'indicateur  |
|-----------|------------------------------|--|--|--|
|           | Alignement d'arbres          | L'alignement d'arbres : plantation linéaire d'arbres de haut-jet (arbre pouvant atteindre 15 à 30m) plantés sur une rangée.  | Observation de terrain<br>   | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1m d'alignement d'arbres = 2 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité         |
|           | Alignements d'arbres têtards | Les alignements d'arbres têtards : arbres plantés en alignement qui ont subi un étêtage. Arbre (saule, charme, frêne) au tronc de 2 à 3 m de haut.   | Observation de terrain<br>  | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1m d'alignement têtards = 6 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité          |
|           | Arbre ou arbuste isolé       | L'arbre ou arbuste isolé est un arbre distant de plus de 10 mètres d'une autre espèce d'arbre ou arbuste.  | Observation de terrain<br> | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1 arbre = 4 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité                          |
|           | Verger haute tige            | Le verger est une plantation d'arbres fruitiers de variété ancienne de demi-tige ou haute-tige associé à une prairie.  | Observation de terrain<br> | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1m <sup>2</sup> de verger = 6 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité        |
|           | Surface boisée               | La surface boisée est surface arbustive et arborescente multi-rangs dont la croissance n'est limitée que par un entretien occasionnel. La hauteur à maturité dépasse les 10 m et peut atteindre plus de 30m. | Observation de terrain<br> | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1 m <sup>2</sup> de bande boisée = 4 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité |









| Paramètre       | Variable                                      | Définition   | Source   | Type d'indicateur   |
|-----------------|---|--|--|---|
|                 | Autres massifs ornementaux                    | Cette catégorie reprend toutes les autres surfaces qui ne sont pas reprises dans une des catégories ci-dessous et qui sont composés d'un mélange d'espèces arbustives ou herbacées ne dépassant pas 2 mètres de hauteur et qui ne sont pas implantées de manière linéaire. | Observation de terrain<br>   | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1 m <sup>2</sup> de massif = 2 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité                          |
|                 | Proportion approximative d'essences indigènes | Les espèces végétales indigènes sont des espèces végétales de nos régions (par exemple, hêtre, aubépine, charme, cornouiller,...). Elles sont moins coûteuses, adaptées au milieu et au climat, plus résistantes et accueillant les espèces sauvages de nos régions.       | Demande l'apport d'un expert   | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>Cette proportion permet d'augmenter son équivalent surface biodiversité                           |
| Zone pré fleuri |   | Le pré naturel de fauche tardive est un pré ensemencé avec un mélange diversifié et ne peut être fauché qu'entre le 15 juillet et le 15 septembre. Il est bien entendu composé d'espèces indigènes plus susceptibles d'intéresser la faune locale.                         | Observation de terrain<br> | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1m <sup>2</sup> de pré fleuri = 6 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité                       |
| Zone humide     | Eau dormante aux berges naturelles            | Etendue d'eau permanente dormante et stagnante tels que les lacs, étangs, mares, fossés, bassins de rétention d'eau naturel (non asphalté).  | Observation de terrain<br> | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1m <sup>2</sup> d'eau dormante (berges naturelles) = 14 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité |










| Paramètre         | Variable                          | Définition   | Source   | Type d'indicateur   |
|-------------------|-----------------------------------|--|--|---|
|                   | Eau dormante aux berges bétonnées | Etendue d'eau artificielle permanente dormante et stagnante dont les berges ont été bétonnées.   | Observation de terrain<br>   | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1m <sup>2</sup> d'eau dormante (berges bétonnées) = 1 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité |
|                   | Eau courante                      | Etendue d'eau permanente courante tel que les fleuves, canaux, rivières, ruisseaux.  | Observation de terrain<br>  | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1m <sup>2</sup> d'eau courante = 4 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité                    |
|                   | Zone inondée temporaire           | Zone inondée temporaire c'est-à-dire sous-eau entre le 01/11 et le 31/05 et connaît donc des fluctuations du niveau d'eau. On y retrouve les berges naturelles des cours d'eau (flore indigène et inféodée aux milieux humides), les bandes boisées alluviales ou humides, les landes humides, les marais, les marécages, les prairies alluviales ou humides, les ripisylves, les plaines et vallées alluviales, les vasières, ... | Observation de terrain<br> | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1m <sup>2</sup> de zone inondée = 10 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité                  |
| Autre espace vert | Pelouse                           | La superficie des pelouses comprend toute la surface couverte par des plantes herbacées de faible hauteur, à l'exception des biotopes déjà identifiés (pré fleuri).  | Observation de terrain<br> | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1 m <sup>2</sup> de pelouse = 1 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité                       |





| Paramètre       | Variable               | Définition  | Source   | Type d'indicateur  |
|-----------------|------------------------|---|--|--|
|                 | Parking végétalisé     | La superficie des zones de stationnement végétalisés reprend la superficie de parking couvert par un revêtement végétal.    | Observation de terrain<br>   | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1 m <sup>2</sup> de parking végétalisé = 1 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité |
| Petits biotopes | Petit biotope linéaire | Il s'agit de murs de pierres sèches exposés au Sud, à l'Est ou à l'Ouest  | Observation de terrain<br>  | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1m de biotope linéaire = 3 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité                 |
|                 | Petit biotope ponctuel | Il s'agit d'un tas de branches ou de pierres, compost, arbres morts et nichoirs (pour oiseaux, abeilles, cavernicoles,...). | Observation de terrain<br><br><br> | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>1 biotope ponctuel = 4 m <sup>2</sup> de surface de biodiversité                     |







**Indicateur B.2 : gestion et entretien**

| Paramètre              | Variable                | Définition  | Source                 | Type d'indicateur  |
|------------------------|-------------------------|---|------------------------|--|
| Gestion par fauche     | Gestion régulière       | Pelouse tondue 7 à 12 fois par an entre début avril et fin octobre (la hauteur moyenne du gazon ne dépassera pas 10 cm) et très soignée   | Observation de terrain | <p><b>Développeur de biodiversité</b></p> <p>Les types de gestion les plus favorables à la biodiversité sont une gestion souple pour les pelouses et un désherbage non-chimique pour les abords.</p> |
|                        | Gestion réduite         | Pelouse tondue 3 à 6 fois par an entre début avril et fin octobre, la hauteur moyenne du gazon ne dépasse pas 20 cm   | Observation de terrain |  |
|                        | Gestion souple          | Fauchage tardif appliquée 1 à 2 fois par an contrôlant les ligneux avec une flore spontanée et autochtone conservée   | Observation de terrain |  |
| Gestion par désherbage | Désherbage chimique     | Application d'un herbicide par pulvérisation ou par épandage d'un granulé   | Observation de terrain |  |
|                        | Désherbage non-chimique | Il comprend les techniques préventives (couverture du sol afin de limiter le développement des adventices) et les techniques curatives (désherbage manuel (binage), mécanique (brossage) ou thermique). | Observation de terrain |  |







**Indicateur B.3 : nuisances environnementales**



| Paramètre                       | Définition   | Source                       | Type d'indicateur   |
|---------------------------------|--|------------------------------|---|
| Plantes exotiques envahissantes | Par exotique, nous entendons toutes espèces ne se développant pas naturellement sur notre territoire. Trois espèces de plantes exotiques envahissantes posent particulièrement problème dans les communes belges : la berce du caucase, les renouées asiatiques et la balsamine de l'Himalaya. | Demande l'apport d'un expert | <b>Limitant la biodiversité</b><br><br>L'objectif de cet indicateur est de supprimer ou atténuer toute nuisance présente sur le site. |
| Barrières physiques             | Les barrières physiques reprennent les murs aux parois lisses et aux joints cimentés et les bordures à parois verticales lisses supérieures à 20 cm.   | Demande l'apport d'un expert |   |

**Indicateur B.4 : aménagements verts**

| Paramètre                       | Définition   | Source   | Type d'indicateur  |
|---------------------------------|--|--|--|
| Toiture et mur végétalisé       | Les murs et toits des bâtiments peuvent faire l'objet d'une végétalisation : les murs peuvent être des supports de plantes grimpantes et la toiture peut être recouverte d'un substrat végétalisé. | Observation de terrain<br> | <b>Développeur de biodiversité</b><br><br>L'objectif est de favoriser l'initiative d'aménagements verts sur le site. |
| Zone de stationnement perméable | Les aménagements perméables (pavés, gazon-graviers, dalles alvéolées) pour les surfaces de parking ou zone de stockage.  | Observation de terrain<br> |  |





| Paramètre              | Définition  | Source   | Type d'indicateur |
|------------------------|---|--|-------------------|
| Bassin d'orage naturel | Le bassin d'orage naturel : bassin de rétention des eaux équipé d'un aménagement naturel (non bétonné).                   | Observation de terrain<br> |                   |
| Lagunage               | Le lagunage est une opération d'épuration des eaux résiduaires consistant à les laisser séjourner dans de grands bassins. | Observation de terrain<br> |                   |

**Indicateur C.1 : collaboration et sensibilisation**

| Paramètre   | Définition   | Source                 | Type d'indicateur   |
|---|--|------------------------|---|
| Outils de sensibilisation et de formation         | Mettre sur pied des outils de sensibilisation et de formation (Guide informatif, via le net, panneau publicitaire, formation, visite de terrain, ...).   | Observation de terrain | <p><b>Développeur de biodiversité</b></p> <p>L'objectif est de pousser les acteurs à mettre en place des partenariats et à communiquer les initiatives prises en faveur de la biodiversité au sein du site.</p> |
| Cahiers des charges d'entretien des espaces verts | Etablir un cahier des charges d'entretien ou d'aménagement des espaces verts avec une évolution vers l'aménagement d'espace favorable à la biodiversité et vers une gestion différenciée.                  | Observation de terrain |   |
| Mise en place de partenariats                     | Favoriser des partenariats (associations naturalistes, région wallonne, autres entreprises,...) afin de disposer de conseils et d'aides financières pour l'aménagement du site en matière de biodiversité. | Observation de terrain |   |
| Engagement d'un responsable qualité sécurité      | Engagement d'un responsable qualité sécurité environnement à l'échelle du site ou de l'entreprise (conseil, contrôle d'abattage d'arbres, remblais, drainage, voutement d'un cours d'eau, pulvérisation    | Observation de terrain |   |





| Paramètre     | Définition     | Source | Type d'indicateur |
|---------------|----------------|--------|-------------------|
| environnement | d'herbicides). |        |                   |